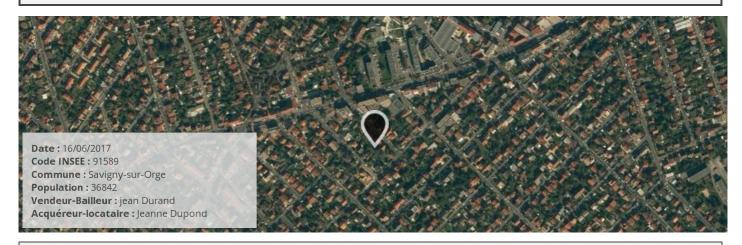


Cet exemple d'ERNMT gratuit à SAVIGNY SUR ORGE est édité par <u>ERNMT OFFICIEL.COM</u>

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES 5 RUE MOLIÈRE 91600 SAVIGNY SUR ORGE



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1	9 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE	SEISME : NIVEAU 1
RISQUES NATURELS (1)	RISQUES MINIERS (1)	RISQUES TECHNOLOGIQUES (I)
Inondation Mouvement de terrain Séisme	Aucun	Transport de marchandises dangereuses

⁽¹⁾ Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Inondation)	Approuvé	PERI Orge aval	31/03/1994
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPRi Seine	20/10/2003
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPRI Yvette	26/09/2006
Inondation (Par une crue à débordement lent de cours d'eau)	Préscrit	PPRi Orge et Sallemouille	21/12/2012

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

• Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable

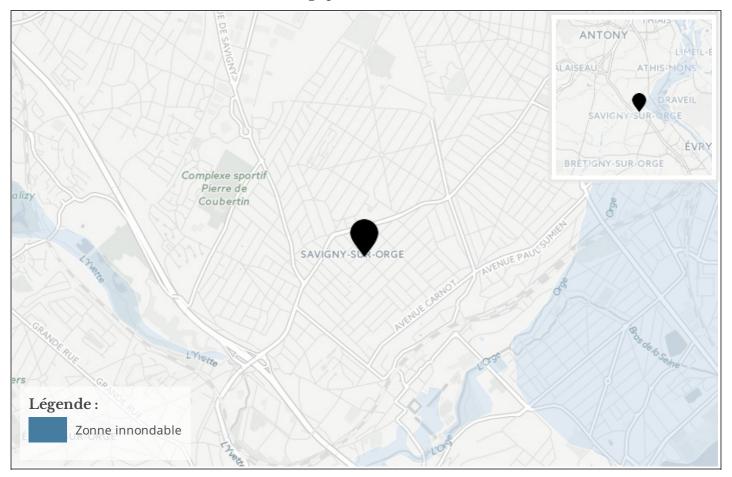
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	L'Orge	01/12/1999

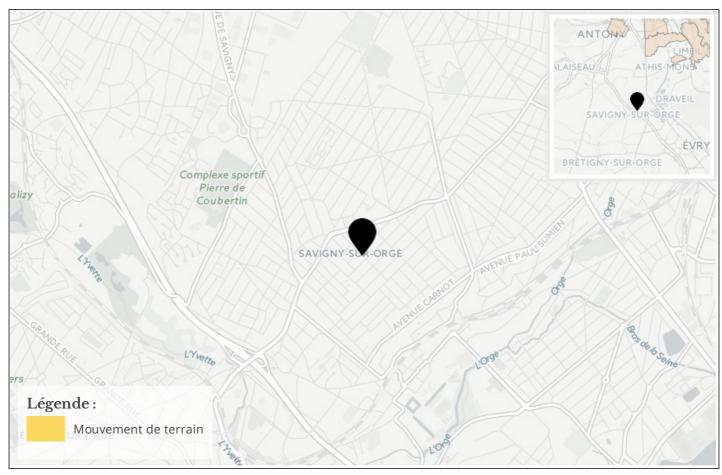
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations et coulées de boue	09/04/1983	18/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondations et coulées de boue	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1990	12/08/1991	30/08/1991
Inondations et coulées de boue	27/05/1992	28/05/1992	16/10/1992	17/10/1992
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	31/10/1992	25/01/1993	07/02/1993
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/11/1992	28/02/1997	19/09/1997	11/10/1997
Inondations et coulées de boue	29/06/1997	29/06/1997	17/12/1997	30/12/1997
Inondations et coulées de boue	07/08/1997	07/08/1997	17/12/1997	30/12/1997
Inondations et coulées de boue	05/08/1997	06/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	06/07/2001	07/07/2001	15/11/2001	01/12/2001
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005
Inondations et coulées de boue	14/06/2007	14/06/2007	22/11/2007	25/11/2007
Inondations et coulées de boue	28/05/2012	28/05/2012	18/10/2012	21/10/2012
Inondations et coulées de boue	27/07/2014	28/07/2014	27/03/2015	31/03/2015
Inondations et coulées de boue	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016

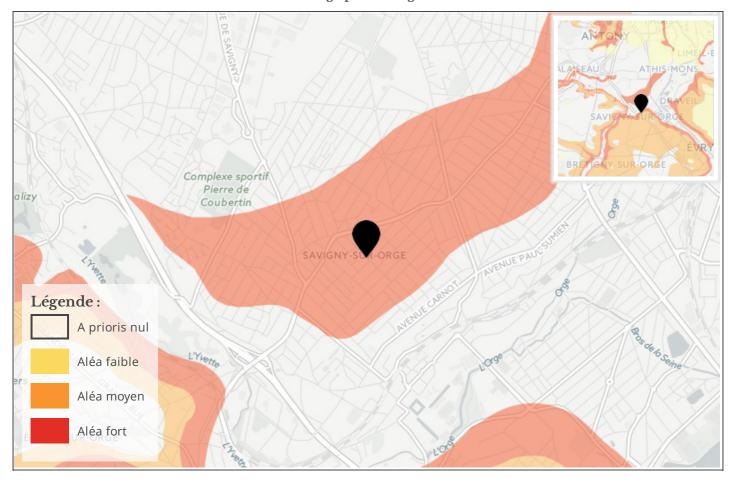
Cartographie des inondations



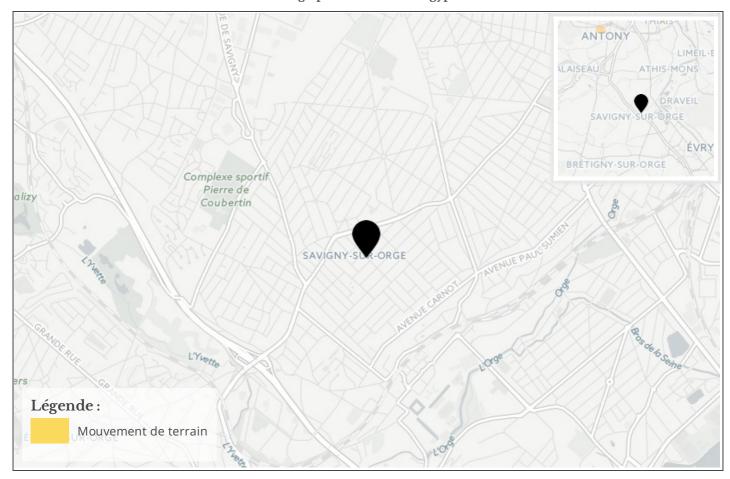
Cartographie des mouvements de terrains



Cartographie des argiles



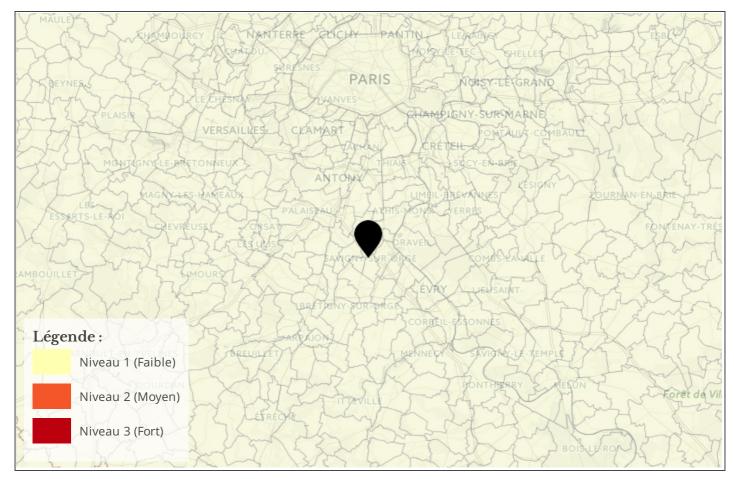
Cartographie des carrières / gypse



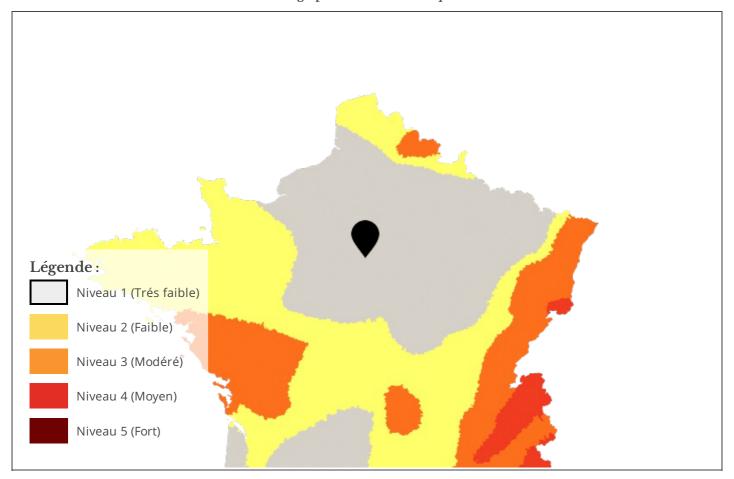
Referentiel cadastral parcelle



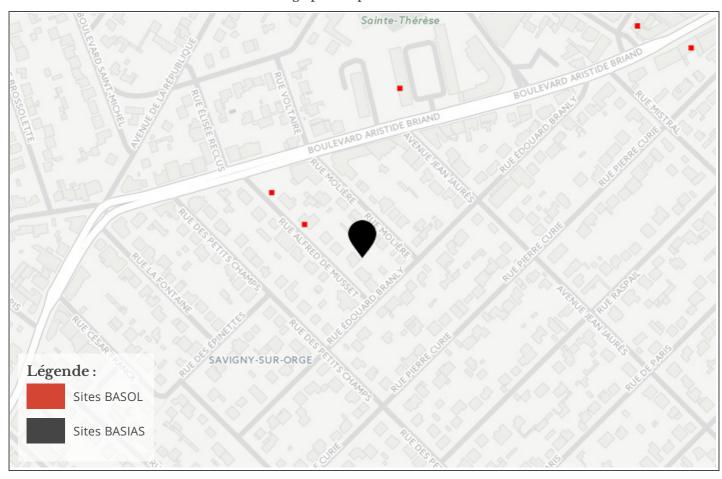
Information RADON



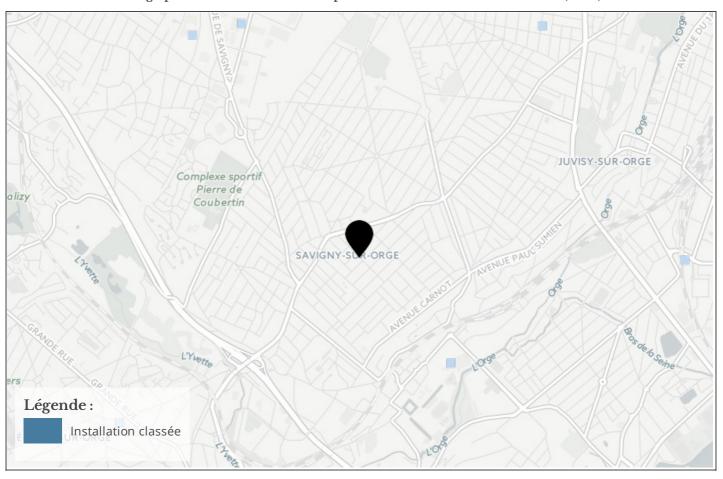
Cartographie des zones sismiques



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

concernant l'immeuble, est établi sur la base des info				•	iers ou technolog	giques		
N° DDT-SE N°359		du	31/08/2015	Mis à	jour le			
informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâ	àti)							
2. Adresse		code post	al ou Insee	commune				
5 Rue Molière			91600	S	AVIGNY SUR ORGE			
3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs	plans de préventio	n de risque	es naturels [PPR	nl				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR nature				Oui		Non	Х	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels		nticipation	1	Oui		Non	X	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels				Oui		Non	Х	
> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :								
inondation	crue torr	entielle	mouv	ements de	avalar	achos		
				terrain				
sécheresse		cyclone	remonté	e de nappe	feux de	forêt		
séisme		volcan		autres				
extraits des documents de référence joints au pr	ésent état et permet	tant la local	isation de l'imme	euble au regard des	risques pris en cor	npte		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de traval			PPR naturels	Oui		Non	X	
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PP				Oui		Non		
4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prév	•	miniers [PP	R m]					
en application de l'article L 174-5 du nouveau code minie							V	
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	s prescrit appliqué par a	nticination		Oui		Non	X	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	applique par a	inticipatioi	1	Oui Oui		Non Non	X	
> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :	approuve			Oui		IVOII	^	
si oui, les risques miniers pris en compte sone les u .	mouvements de	terrain		autres				
extraits des documents de référence joints au pr			isation de l'imme		risques nris en cou	mnte		
extraits des documents de reference joints du pri	esem etat et permet	tarre la local	isacion de minic	cubic du regard des	nisques pris en cor	Прес		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travai	ux dans le règlement	t du ou des	PPR miniers	Oui		Non	Х	
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PP				Oui		Non		
5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prév	vention de risques t	echnologic	ues [PPR t]					
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPI	•	_		ڎ Oui		Non	Χ	
si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'ar	•						,,	
effet toxique	effet the			surpression				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux				Oui		Non	Х	
extraits des documents de référence joints au pr	·			euble au regard des	risques pris en coi	mpte		
, ,				J		•		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travai	ux dans le règlement	t du ou des	PPR	Oui		Non	Х	
technologiques				Oui		NOII	^	
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PP	R technologiques or	nt été réalisé	S	Oui		Non		
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglen	nentaire pour la pr	ise en com	pte de la sismic	ité				
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code d	le l'environnement							
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	zone 5 forte	zone 4	zone	e 3 zor modérée	ne 2 zoi faible	ne 1 tré	X	
	Torte	11	noyenne	moderee	Taible		ble	
7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'a	assurance suite à u	ne catastro	phe naturelle	minière ou techno	logique			
7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement								
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Non								
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire								
8. Vendeur - Bailleur		jean			Durand			
9. Acquéreur - Locataire		eanne			Dupond			
10. Lieu / Date		Y SUR ORGE			16/06/2017			
Attention S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interd	liction réglementaire	narticulière	Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les					

Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
IDF9103161	brenot, , 11 rue alfred de musset savigny-sur-orge (91589)	56 mètres
IDF9103133	michaud, ex guilbaud, ex poitevin pierre, , 52 boulevard aristide briand savigny-sur-orge (91589)	95 mètres
IDF9103135	ouragan, ex magasins bercy, station service, 113 boulevard aristide briand savigny-sur-orge (91589)	143 mètres
IDF9103136	moermann, , 155 boulevard aristide briand savigny-sur-orge (91589)	318 mètres
IDF9103134	pressing express, pressing, 78 boulevard aristide briand savigny-sur-orge (91589)	348 mètres
IDF9103158	astruc, , 48 rue mistral savigny-sur-orge (91589)	352 mètres
IDF9103137	sard + mercier, ex francilienne de confort, ex savigny chauffage snc, ex savigny carburant, ex 0sobal, ex barnabe, , 161 boulevard aristide briand savigny-sur-orge (91589)	391 mètres
IDF9103127	pinton, , 40 avenue bleuets des savigny-sur-orge (91589)	475 mètres
IDF9103141	mimp, , 18 rue chrysanthèmes des savigny-sur-orge (91589)	496 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.

Télécharger l'IAL

 $\underline{http://www.essonne.gouv.fr/old/old_Securite/Information-et-documentation/Information-Acquereurs-Locataires}$

Ministère du Développement Durable

Ministere du Developpement Durable				
Préfecture : Essonne	Déclarationde sinistres indemnisés			
en application du IV de l'article	L 125-5 du Code l'environnement			
	Adresse de l'immeuble			
Commune				
SAVIGNY SUR ORG	E			
	Sinistres indemnisés dans le cadr d'une reconnaissance de l'état de		ne	
Arrêtés de reconnaissance de l'état de	Cochez les cases OUI ou NON	- салаза ор.		
catastrophes au profit de la commune	si, à votre connaissance, l'immeuble suite à des dommages consécutifs à			
	suite a des dominages consecutirs à	a chacun des	everierierits	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/06/1983	O Oui	O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 19/10/1988	O Oui	O Non	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 12/08/1991	O Oui	O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/10/1992	O Oui	O Non	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 25/01/1993	O Oui	O Non	
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 19/09/1997	O Oui	O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 17/12/1997	O Oui	O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 17/12/1997	O Oui	O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 12/03/1998	O Oui	O Non	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	O Oui	O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 15/11/2001	O Oui	O Non	
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/01/2005	O Oui	O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 22/11/2007	O Oui	O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 18/10/2012	O Oui	O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 27/03/2015	O Oui	O Non	
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 08/06/2016	O Oui	O Non	
Etabli le :	Nom et visa du vendeur ou du bailleur			
	Visa de l'acquéreur ou du locataire			
Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire				

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**